



Camping Règlement

Horaires :

- La mise en place des remorques-dortoirs se fera le lundi 14 et mardi 15 août de 17h00 à 20h30.
- Les jours d'ouverture sont du vendredi 18 août 2023 à 16h00 au lundi 21 août 2023 à 08h00.

Accès :

- Les utilisateurs du camping pourront y accéder sur présentation d'une pièce d'identité. Celle-ci sera enregistrée ainsi que l'emplacement de leur « caravane » ou tente. Toutes ces données seront détruites en conformité avec la Loi sur la protection des données dès la fin de la fête.
- A l'arrivée de chaque « caravane », les mesures suivantes seront prises :
 - Photographie de la « caravane »
 - Attribution de la zone de stationnement
 - Enregistrement (photo) de la carte d'identité du ou des responsables.
- L'accès au camping n'est pas autorisé aux mineurs de moins de 15 ans non accompagnés d'un adulte. Un contrôle d'âge sera effectué à l'entrée du camping et des bracelets seront distribués.
- Aucun véhicule tracteur ne doit rester dans le camping.

Caution :

- De CHF 50 sera demandée pour les tentes inférieures à 10 m².
- De CHF 200 sera demandée pour toutes « caravanes » et tentes de plus de 10 m².
- La caution sera restituée uniquement si la place est rendue propre et si le départ s'effectue dans les plages données.

Généralités :

- Le camping sera fermé avec des barrières de 2 mètres.
- Le camping ne sera pas autorisé hors du périmètre délimité. Toute installation sauvage devra être démontée.
- Le camping aura une entrée séparée de la place de fête principale, il sera éclairé, équipé de WC et de l'eau potable sera disponible via un bassin sur la place de fête. Une zone pour entreposer les déchets sera disponible.
- Aucune terrasse ne sera autorisée sur les toits des véhicules et remorques.
- Toutes constructions provisoires de plus de 2.5 m de haut seront interdites.
- Les génératrices et bouteilles de gaz seront interdites dans le camping.
- Tous les feux seront interdits.
- La détention d'animaux sera interdite.
- La diffusion et la production de musique seront interdites de 24h00 à 10h00. En dehors de cet horaire, les niveaux sonores devront être limités de manière à garantir la tranquillité du voisinage.
- Tout commerce de boissons, victuailles, etc... sera interdit.
- Toute consommation de produits stupéfiants sera dénoncée à la police.

Démontage :

- Le départ des remorques pourra se faire le lundi de 16h00 à 20h00. Passé ce délai, les organisateurs se réserveront le droit de faire évacuer les engins aux frais du propriétaire.

Responsabilités :

- L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vols ou de dommages.
- Quiconque ne respectera pas les règles précitées ou celui qui, par son comportement, provoquera le désordre, sera expulsé et interdit de camping, voire de la fête.